Vers une charte de l'eau

Dossier de

br /> la rédaction de H2o May 2015

L'Autorité du

bassin de la Volta (ABV) a organisé les 28 et 29 avril 2015 Ã Ouagadougou, un atelier de clà ture du projet "Appui au développement des capacités de l'ABV pour la mise en œuvre d'une charte de l'eau et d'un plan directeur". Mis en place depuis 2012, le projet a, selon le directeur adjoint de l'Office international de l'eau, Christophe Brachet, visé à renforcer les capacités des États-membres de l'ABV autour de l'©laboration du plan-directeur d'am©nagement et de gestion des eaux et de la charte de l'eau du bassin. "La charte est un document juridique transfrontalier, qui permettra aux États- membres, de s'entendre autour des rà gles communes de gestion du bassin. En cas de problÃ"me, il pourrait servir pour la résolution. Elle sera ratifiée par les parlements des États-membres", a expliqué M. Brachet. Un plan-directeur devra en outre projeter A moyen et long terme les scénarios d'aménagement, de gestion, de développement et de préservation de l'eau et des écosystÃ"mes. Le projet 2012-2015 a représenté un coût global de 518 000 euros, soit prÃ"s de 400 millions de francs CFA.

L'Autorité

du bassin de la Volta regroupe six États-membres : le Burkina Faso, la CÃ te d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Benin et le Togo.

Fleur Birba, Sidwaya (Ouagadougou) - AllAfrica 28-04-2015